

ASSOCIATION NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON

Siège social :
1 bis rue de Paradis
75010 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2014**

Secno

Audit • Expertise • Conseil

Parc de la Vatine - 28, rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 Mont Saint Aignan Cedex - France
T + 33 2 35 59 76 76 - F + 33 2 35 59 11 55
www.secno.fr E-mail : rouen@secno.fr

ASSOCIATION NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON

Siège social :
1 bis rue de Paradis
75010 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'**ASSOCIATION NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON - ANVP**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe 2-5 relative aux fonds dédiés.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les contributions volontaires en nature et les fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Fait à MONT SAINT AIGNAN,
Le 18 mai 2015

Secno



F. HERTEL PETIT
Commissaire aux Comptes

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

BILAN de l'ANVP AU 31/12/2014

ACTIF	31/12/2014	31/12/2013	PASSIF	31/12/2014	31/12/2013
<u>Immobilisations</u>			<u>Fonds propres</u>		
Terrains	45734.71	45734.71	Fonds associatif	415412.49	415412.49
Immeubles	259310.48	259310.48	Subventions d'investissements	157136.96	157136.96
amortissements	-111309.56	-102665.88	Réserve statutaire	18550.76	18550.76
Agencements	61025.07	61025.07	Réserve de trésorerie	20356.20	54258.41
amortissements	-54317.65	-51654.28	Report à nouveau	0.00	-10656.07
Mobilier/matériel bureau	21884.24	21884.24	Résultat de l'exercice	-38649.39	-23246.14
amortissements	-21278.80	-21177.19	Fonds propres nets ,	572807.02	611456.41
Matériel informatique	22857.68	22857.68			
amortissements	-22006.55	-20562.55	<u>Provisions pour risques et charges</u>	0.00	0.00
Immobilisations nettes	201899.62	214752.28		0.00	0.00
<u>Créances diverses</u>			<u>Fonds dédiés</u>		
Débiteurs divers	2707.63	1044.91	Fonds dédié Dr Azérad	41213.80	49698.13
Fournisseurs débiteurs	7557.35	4874.3	Fonds dédié Lille	82090.00	91115.00
Produits à recevoir	5705.00	5360.00		123303.80	140813.13
Emmaüs Wambrechies	128027.30	138329.66			
	143997.28	149608.87	<u>Dettes fiscales & sociales</u>		
<u>Trésorerie</u>			Rémunérations dues	7658.00	7175.19
Titres & Valeurs mobilières	1672.50	40608.63	Organismes sociaux	11649.40	10075.86
Comptes courants	134089.26	142480.36	<u>Autres dettes</u>	19307.40	17251.05
Comptes sur livrets	249812.85	238999.18	Factures non parvenues	7500.00	9500.00
Caisses	1341.74	1475.93	Charges à payer + Fourn créditeur	10039.03	11506.78
	386916.35	423564.10	Autres dettes diverses	0.00	0.00
<u>Ch. constatées d'avance</u>	144.00	2602.12	<u>Produits constatés d'avance</u>	17539.03	21006.78
				0.00	0.00
TOTAL de l'ACTIF	732957.25	790527.37	TOTAL du PASSIF	732957.25	790527.37

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

COMPTE DE RESULTAT DE L'ANVP SITUATION AU 31 DECEMBRE	Réalisé 2013	Réalisé 2014
Produits d'exploitation		
Cotisations des membres	51 475.00	49 067.00
Dons de personnes physiques	45 496.74	51 527.46
Dons d'organismes privés	61 035.44	30 760.21
Legs	0.00	0.00
Subventions emplois aidés (CNASEA)	14 779.20	24 534.35
Subventions administration pénitentiaire	55 124.30	54 148.00
Subventions collectivités territoriales	57 427.00	59 133.00
Subventions autres organismes publics	53 757.00	54 094.50
Participation des adhérents	5 363.65	17 709.75
Autres produits	13 652.59	17 614.85
Sous total 1	358 110.92	358 589.12
Charges de fonctionnement		
Autres achats et charges externes	198 724.39	196 729.16
Salaires et charges sociales	110 786.33	112 318.93
Solidarité	82 669.33	95 616.43
Dotation aux amortissements	12 986.95	12 852.66
Sous total 2	405 167.00	417 517.18
Report ressources affectées non utilisées (3)	20 561.83	17 509.33
Charges de fonctionnement nettes (2-3)	384 605.17	400 007.85
Résultat d'exploitation (1-2+3)	-26 494.25	-41 418.73
Produits financiers	3 865.78	3 259.65
Charges financières		188.14
Résultat financier (4)	3 865.78	3 071.51
Résultat courant (1-2+3+4)	-22 628.47	-38 347.22
Produits exceptionnels	496.23	78.00
Charges exceptionnelles	1 113.90	380.17
Résultat exceptionnel(5)	-617.67	-302.17
Report ressources affectées non utilisées (6)		
Engagements à réal. sur ress. Affectées (7)	0.00	0.00
Résultat net (1-2+3+4+5-6-7)	-23 246.14	-38 649.39
Contributions volontaires en nature		
Produits (contributions volontaires en nature)		
Dons en nature des membres	492 992.00	526 704.00
Charges (emplois des contributions volontaires)		
Frais engagés non remboursés	492 992.00	526 704.00



SECNO
28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

ANNEXE COMPTABLE 2014

Le bilan de l'exercice clos le 31/12/2014 dont le total est de 732 957,25 € et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit comptable de 38 649,39 € ont été établis selon les dispositions du Code de Commerce, du Plan Comptable Général, du règlement 99-01, des autres règlements du Comité de la Réglementation Comptable et des textes pris pour leur application. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptable d'un exercice sur l'autre, indépendance des exercices, Et ce conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1-1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires)

Les amortissements sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage:

- Immeubles	30 ans
- Agencements	15 ans
- Matériel de bureau et mobilier	10 ans
- Matériel informatique	3 ans

1-2 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Elles sont évaluées au coût d'acquisition.

1-3 PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation sont comptabilisés selon les modalités suivantes :

- les subventions sont rattachées à l'exercice pour lequel elles ont été attribuées.
- les cotisations, dons et legs sont inscrits dans les comptes de l'exercice de leur date d'émission ; en 2014 ce poste se monte à 131354,67 €.

1-4 FRAIS D'ASSEMBLEE GENERALE ET DE CONGRES

Les dépenses engagées par l'Association pour le déroulement de son Congrès sont considérées comme des charges de l'exercice de la manifestation.

1-5 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE.

Conformément aux règles définies dans le plan comptable associatif, les contributions volontaires en nature figurent dans des comptes spéciaux de classe 8 mentionnés au bas du compte de résultat.

Seules figurent dans ces comptes spéciaux les contributions volontaires établies à partir de renseignements quantitatifs suffisamment fiables. Ces frais sont évalués en référence à l'instruction fiscale du 23/02/2001 (art 200 du CGI). A défaut, des informations qualitatives sont apportées au paragraphe 4-4 de la présente annexe.

Pour l'année 2014, sont valorisés les frais de déplacement déclarés par les membres ainsi que d'autres frais (*justifiés sur factures*) tels que péages, repas... engagés pour l'association dans le cadre de leur activité bénévole et dont le remboursement ne lui est pas demandé mais abandonnés en tant que don. Ces dons ont donné lieu à l'émission de 860 reçus fiscaux délivrés par le siège de l'ANVP pour un montant global de 526704€ (489585€ au titre des déplacements non remboursés effectués avec leur moyen de transport personnel et 37119€ au titre des autres frais engagés et non remboursés).

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

2 - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

2-1-1 TABLEAU DE VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS (valeur brute)

	Solde au 31/12/2013	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2014
Terrains	45 734,71			45 734,71
Immeubles	259 310,48			259 310,48
Agencements	61 025,07			61 025,07
Matériel informatique	22 857,68			22 857,68
Mobilier Matériel de Bureau	21 884,24			21 884,24
<u>TOTAL</u>	<u>410 812,18</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>410 812,18</u>

2-2 TABLEAU DE VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS

	Solde au 31/12/2013	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2014
Immeubles	102 665,88	8 643,68		111 309,56
Agencements	51 654,28	2 663,37		54 317,65
Matériel informatique	20 562,55	1 444,00		22 006,55
Mobilier Matériel de Bureau	21 177,19	101,61		21 278,80
<u>TOTAL</u>	<u>196 059,90</u>	<u>12 852,66</u>	<u>0,00</u>	<u>208 912,56</u>

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
 76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX MONT SA
 Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55 5 59 76 76

2 - 3 TABLEAU DE VARIATIONS DES FONDS PROPRES

	Solde au 31/12/2013	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2014
Fonds associatif	415 412,49			415 412,49
Réserve statutaire	18 550,76			18 550,76
Réserve de trésorerie	54 258,41		33 902,21	20 356,20
Réserve facultative	0			0
Subventions et dons pour investissement	157 136,96			157 136,96
RAN	-10 656,07	10 656,07		0,00
Résultat	-23 246,14	-38 649,39	-23 246,14	-38 649,39
Total	<u>611 456,41</u>	<u>-27 993,32</u>	<u>10 656,07</u>	<u>572 807,02</u>

2 - 4 ECHEANCE DES CREANCES ET DES DETTES

L'ensemble des créances et des dettes de l'Association est à moins d'un an. La créance sur Emmaüs Wambrechies dont le remboursement est fonction des loyers encaissés par l'acquéreur est de 128027,30€ au 31/12/2014. Le remboursement final interviendra avant le 31/12/2015 en application de l'acte notarié du 9 septembre 2011 (*vente de l'immeuble de Tourcoing*).

2 - 5 FONDS DEDIES

Fonds Azérad : Le solde (41213,80€) à fin 2014 du don du Dr Azérad reçu en 2007 a été "isolé" dans un fonds dédié à l'objet du don (*financement de projets pour des personnes détenues démunies de moyens financiers suffisants*).

En 2014, ce fonds a été utilisé à hauteur de 8484,33€.

Fonds Lille : Le fonds dédié créé en 2011 par la section de Lille (*suite à la vente de l'immeuble de Tourcoing*) pour financer des actions de lutte contre l'illettrisme de personnes incarcérées a été utilisé en 2014 à hauteur de 9025,00€. Le solde disponible à fin 2014 est de 82090,00€.

3 - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT 2014

	Produits	Charges	Résultat
Résultat d'exploitation	376 098,45	417 517,18	-41 418,73
Résultat financier	3 259,65	188,14	3 071,51
Résultat Courant	379 358,10	417 705,32	-38 347,22
Résultat Exceptionnel	78,00	380,17	-302,17
Résultat net comptable	<u>379,436,10</u>	<u>418 085,49</u>	<u>-38 649,39</u>

4 - AUTRES INFORMATIONS

4 - 1 EFFECTIF

Les effectifs de l'ANVP calculés en équivalent temps plein au 31 décembre ont été de 3 en 2013 et sont restés identiques en 2014.

4 - 2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements sociaux (*indemnités de fin de carrière et DIF*) à devoir au personnel ont été estimés non significatifs en raison de la jeunesse et de la faible ancienneté des effectifs.

La créance sur Emmaüs Logement Wambrechies de 150000€ à l'origine, et d'un montant de 128027,30 € au 31 décembre 2014, est garantie par l'inscription sur le bien cédé d'un privilège spécial au profit de l'ANVP.

4 - 3 PROVISION POUR CHARGES

Néant

4 - 4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Les contributions volontaires mentionnées ici concernent des travaux réalisés par des bénévoles qui pourraient être réalisés par des salariés ou des prestataires extérieurs:

Temps passé par une adhérente pour l'émission et gestion des bulletins de salaire du siège estimé à 2 200€ pour 2014.

Temps passé par des bénévoles pour l'aide administrative apportée aux salariées du siège estimé à 2 500€ pour 2014.

Temps passé par 5 bénévoles pour la récupération, la mise en forme et le transfert dans le logiciel comptable de l'association des écritures des sections estimé à 20 000€ pour 2014.

Le temps passé par les membres de l'association en entretien d'écoute avec les personnes détenues n'est pas à ce jour valorisé comptablement mais est cependant déclaré depuis l'année 2011 par les bénévoles concernés. En 2014, 862 déclarations font état d'un temps global de 55923 heures d'entretien ; ce qui représente 35 personnes à temps plein sur l'année. La durée moyenne d'un entretien ressort à 1 heure. Les délégués inter-régionaux ont eu communication du détail par établissement pénitentiaire. Ces éléments (*durée moyenne d'entretien, nombre de bénévoles en équivalent temps plein*) sont quasiment constants depuis 2011.

Formations animées par des membres bénévoles de l'association :

En 2014, cinq membres de l'association ont animé bénévolement 24 journées de formation (durée journalière de six heures) destinées aux adhérent(e)s de l'ANVP (« accompagnement et écoute des personnes détenues », formations initiales, formations juridiques...).